

INFORMATIONS A LA POPULATION

CORONAVIRUS

Règles de sécurité

Rappel des règles de sécurité pour se protéger :

- Garder ses distances (2 mètres)
- Se laver soigneusement les mains
- Ne pas se serrer la main
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Rester à la maison
- Toujours s'annoncer par téléphone avant d'aller chez le médecin ou aux urgences

Besoin d'aide ?

Durant cette période particulièrement difficile liée à la pandémie de Coronavirus, les personnes âgées, esseulées ou toute autre personne vulnérable qui n'aurait pas d'aide pour accomplir ses achats alimentaires, peut s'adresser à l'Administration communale (032 474 44 47).

Afin de répondre à ces demandes, les Autorités communales de Bonfol comptent sur la solidarité de leurs concitoyennes et concitoyens et invitent les personnes ne présentant pas de risques, à offrir leurs services à ce même numéro ! Elles remercient d'avance ces bénévoles d'apporter leur soutien à notre population dans le besoin !

Déchetterie

Les déchetteries pouvant rester ouvertes, le Conseil communal a décidé de maintenir les ouvertures de la déchetterie communale selon les horaires prévus.

Toutefois, les règles suivantes devront être respectées :

- Seules deux personnes à la fois pourront pénétrer dans les lieux.
- Une distance de 2 mètres entre les personnes devra être respectée.
- Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité. Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison.
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

Le Conseil communal en appelle au bon sens et à la responsabilité de la population pour respecter les mesures mises en œuvre. Si des débordements devaient être constatés, il se verrait dans l'obligation de fermer la déchetterie, ceci jusqu'à la fin de la pandémie.

Ordures ménagères

Selon les recommandations de la Confédération :

- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.

Voir au verso

- Ces petits sacs doivent être fermés avec un noeud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle du SIDP.
- Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).
- Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Places de jeux / piste finlandaise

Les places de jeux communales restent ouvertes aux conditions suivantes :

- Le nombre maximum de personnes présentes en même temps, ne doit pas dépassé CINQ.
- Les distances de sécurité doivent être respectées.

La piste finlandaise est également toujours accessible. Toutefois, si à son arrivée, un utilisateur constate que le parcours est déjà passablement emprunté, il est prié de renoncer à s'y rendre et d'y revenir à un autre moment où la piste finlandaise sera moins fréquentée.

Bâtiments communaux

Toutes les infrastructures communales sont fermées jusqu'à nouvel avis.

Procédures administratives

Par décision du Gouvernement du 20 mars 2020, les procédures administratives nécessitant un dépôt public actuellement en cours sont suspendues et il doit être renoncé à tout nouveau dépôt public.

Par conséquent, toutes éventuelles demandes de permis de construire qui parviendraient à l'Administration communale ne seront pas traitées, ceci jusqu'à un retour à une situation normale.

Recommandations

De nouvelles recommandations plus contraignantes peuvent être édictées quotidiennement par les Autorités fédérales et cantonales. L'Autorité communale de Bonfol demande à notre population d'y être attentive et de s'y conformer.

Bonfol, le 23 mars 2020

Le Conseil communal